

COMMUNE DE MOISSAC

ARRONDISSEMENT  
DE  
CASTELSARRASIN

EXTRAIT  
DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

**L'AN DEUX MILLE DOUZE LE 04 Octobre (04/10/2012)**

Le Conseil municipal de la Commune de Moissac étant réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation faite le 28 septembre, sous la présidence de Monsieur NUNZI Jean-Paul, a été appelé à délibérer sur les questions suivantes :

**ÉTAIENT PRÉSENTS:** M. Jean-Paul NUNZI **Maire**,  
Mme Marie CAVALIE, M. Pierre GUILLAMAT, Mme Marie CASTRO, M. Guy-Michel EMPOCIELLO, Mme Hélène DELTORT, Mme Marie DOURLENT, **Adjoints**,  
M. Philippe CHAUMERLIAC, M. Alain JEAN, Mme Eliane BENECH, M. Didier MOTHE, Mme Nicole STOCCO, M. Gérard CHOUKOU, Mme Christine LASSALLE, M. Georges DESQUINES, Mme Estelle HEMMAMI, Mme Nathalie DA MOTA, Mme Christine FANFELLE, M. Guy ROQUEFORT, M. Gilles BENECH, M. Claude GAUTHIER, **Conseillers Municipaux**

**ÉTAIENT REPRÉSENTÉS :**

Mme Martine DAMIANI (représentée par Mme FANFELLE), M. Bernard REDON (représenté par M. EMPOCIELLO), **Adjoints**,  
M. Franck BOUSQUET (représenté par Mme HEMMAMI), Mme Odile MARTY-MOTHE (représentée par Mme CASTRO), M. Abdelkader SELAM (représenté par M. NUNZI), M. Gérard VALLES (représenté par Mme LASSALLE), M. Richard BAPTISTE (représenté par M. MOTHE), Mme Colette ROLLET (représentée par M. ROQUEFORT), Mme Carine NICODEME (représentée par M. GAUTHIER), Mme Nathalie GALHO (représentée par M. BENECH), **Conseillers Municipaux**

**ÉTAIENT ABSENTS :**

M. Rolland ROUX, **Adjoint**,  
M. Patrice CHARLES, **Conseillers Municipaux**

M. Philippe CHAUMERLIAC est nommé secrétaire de séance.

**11 – 04 Octobre 2012**

**REMANIEMENT ET NETTOYAGE DES COUVERTURES DU CLOÎTRE  
« GALERIES EST ET NORD »**

Rapporteur : Monsieur Le Maire

**VU** le rapport de Monsieur le Maire proposant :

1. d'approuver la proposition financière de l'entreprise "Accroche-toit" d'un montant de 33 304,41 € pour la tranche ferme concernant la galerie est, et de 28 016,00 € pour la tranche conditionnelle concernant la galerie nord,
2. d'adopter le plan de financement,



3. de l'autoriser à solliciter les aides financières du Ministère de la Culture et de la Communication à hauteur de 50% et du Conseil Général à hauteur de 25%

**Le Conseil Municipal,  
Après en avoir délibéré, à l'unanimité,**

**APPROUVE** la proposition financière de l'entreprise « Accroche-toit » d'un montant de 33 304,41 € TTC pour la tranche ferme concernant la galerie est, et de 28 016,00 € TTC pour la tranche conditionnelle concernant la galerie nord

**ADOPTE** le plan de financement comme suit :

<b>Tranche ferme : galerie est</b>		
Etat (ministère de la Culture et de la Communication)	50 %	13 923,25 € HT
Département	25 %	6 961,63 € HT
Commune	25 %	6 961,62 € HT
	<b>Total HT =</b>	<b>27 846,50 € HT</b>
<b>Tranche conditionnelle : galerie nord</b>		
Etat (ministère de la Culture et de la Communication)	50 %	11 724,38 € HT
Département	25 %	5 862,19 € HT
Commune	25 %	5 862,18 € HT
	<b>Total HT =</b>	<b>23 448,75 € HT</b>

**SOLLICITE** l'autorisation de pré-financer l'opération.

**AUTORISE** Monsieur le Maire à solliciter les aides financières de l'Etat (Ministère de la Culture et de la Communication) à hauteur de 50 % et du Conseil Général à hauteur de 25 %.

Pour copie conforme

Moissac le 8 octobre 2012



Le Maire,

Jean-Paul NUNZI



Le maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que celui-ci peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal de TOULOUSE dans un délai de 2 mois à compter  
De la transmission en préfecture le :  
De sa publication et/ou notification le :